

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de la remettre aux collectivités locales et, dans l'affirmative, quelles mesures ont été prises à cet égard?

(Le document est déposé.)

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET INFORMATION CANADA—LES
FRAIS PUBLICITAIRES

Question n° 1340—**M. Huntington:**

1. Combien a coûté la publicité a) du ministère du Travail, b) Information Canada pour les années 1972-1973 et 1973-1974?

2. Quelle est la ventilation des programmes, eu égard au coût total de la publicité pour ces mêmes années?

(Le document est déposé.)

LA «GAZETTE» DE MONTRÉAL—L'ANNONCE SUR LA
CONSERVATION DE L'ÉNERGIE

Question n° 1851—**M. Towers:**

1. a) Dans quels autres journaux a paru l'annonce couvrant une page entière sur la conservation de l'énergie publiée dans *The Gazette* de Montréal du 26 février 1975, b) dans combien d'éditions de chaque journal va-t-on publier l'annonce?

2. Sous quelles autres formes diffuse-t-on l'annonce?

3. Quel sera le coût total de ces divers types de publicité?

4. Quand doit cesser la publication de l'annonce?

(Le document est déposé.)

● (1500)

M. l'Orateur: Avant d'en finir avec les questions inscrites au *Feuilleton*, que la Chambre me permette de lui signaler que le projet de publication quotidienne des réponses aux questions inscrites au *Feuilleton* entraînera un changement dans l'impression du *Feuilleton*. A l'heure actuelle, les avis de questions sont imprimés quotidiennement au *Feuilleton* à mesure qu'ils sont reçus. On publie également l'ensemble des questions le lundi et une liste des numéros de questions le mercredi. Afin de réduire ou d'éliminer un travail d'impression que l'on peut qualifier de superflu, je propose que, dorénavant, les avis de questions écrites soient imprimés quotidiennement, à mesure qu'ils seront reçus, et que l'ensemble des avis de questions écrites ne soit publié qu'une fois par semaine, soit le lundi seulement. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ PÉTRO-CANADA

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE
LA COURONNE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 19 mars, de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-8, tendant à créer une société nationale des pétroles, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Péto-Canada—Loi

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, c'est la première occasion que j'ai de parler du bill C-8 qui vise à créer une société nationale des pétroles. La mesure aura pour titre abrégé «loi sur la Société Pétro-Canada». En vertu de cette mesure, le gouvernement demande le pouvoir d'établir une société de la Couronne qui s'appellera Pétro-Canada.

J'espère que la conférence des premiers ministres, cette semaine, sera grandement avantageuse à nos industries de ressources. J'espère aussi que les premiers ministres prendront d'importantes décisions dans l'intérêt de tous les Canadiens. Cette conférence sera, je pense, un tournant de notre régime fédératif actuel; et j'espère que les affrontements céderont la place aux consultations, en ce qui concerne les droits constitutionnels fédéraux et provinciaux.

J'ai parlé du bill C-8 aux membres du personnel de compagnies pétrolières, des plus importantes pour ainsi dire. Qu'en pensent-elles? Bien qu'elles n'approuvent pas l'établissement d'une société nationale des pétroles au Canada, elles ne s'y opposent pas. Pour quelle raison, monsieur l'Orateur? Elles prétendent qu'une telle société ne portera pas atteinte à leurs affaires, que ses travaux de prospection se réduiront à peu de chose et qu'à part le fait d'absorber l'argent des contribuables, son rôle sera minime. Elle deviendra, comme on l'a déjà dit, un siphon fiscal et ne fera concurrence à personne dans le domaine de la prospection. J'ai l'impression que ces grandes compagnies sont d'avis que la nouvelle société sera une autre entreprise qui coûtera aux contribuables des millions de dollars.

J'aimerais signaler qu'à ma connaissance, des sociétés de la Couronne comme celles que nous établissons n'ont réussi nulle part au monde à assurer le genre d'exploitation que nous envisageons. Pourquoi réussiraient-elles? Car en fait, ce ne sont pas leurs capitaux de spéculation qu'elles utilisent pour la prospection en matière de pétrole et de gaz; puis, les sociétés de la Couronne ne sont pas soumises à la même discipline que les compagnies privées. Je vais donc traiter de la question uniquement en ce qui concerne les contribuables et les Canadiens.

Pourquoi m'opposerais-je, et pourquoi s'opposerait-on à l'établissement d'une société nationale de pétrole? Le député de Don Valley (M. Gillies) et le représentant de Regina-Est (M. Balfour) ont signalé clairement les points faibles du bill à l'étude et de la thèse en faveur de l'établissement d'une société nationale des pétroles que l'on appellera Pétro-Canada. Voici pourquoi je m'oppose à l'établissement d'une société de la Couronne pour les pétroles. Avant d'entrer dans les détails, je tiens à dire bien clairement que les sociétés de la Couronne ont un rôle à jouer dans notre régime, mais non dans les entreprises exigeant des capitaux de spéculation.

Je pense que le bilan de cette société de la Couronne, comme celui de bien d'autres, sera nettement négatif. Prenons le cas d'autres sociétés de la Couronne. Le gouvernement a accepté d'éponger une dette de 3.5 milliards de dollars contractée par le CN et Air Canada ainsi que la voie maritime du Saint-Laurent. Ces 3.5 milliards de dollars appartiennent aux contribuables et n'ont pas rapporté d'intérêts, alors qu'ils l'auraient pu s'ils avaient été investis dans le privé. Évidemment, la voie maritime est une autre paire de manches. Mais si le secteur privé avait accumulé une dette aussi gigantesque, aurait-il pu l'effacer? Le secteur privé ne pourrait pas amortir 3.5 milliards de dollars de taxes arriérées. Seule l'incompétence, l'ignorance et le laisser-aller peuvent expliquer une telle dette.